

February 25, 2021

Statement

Tom Fortosky, Executive Director
Saskatchewan Catholic School Boards Association

Supreme Court of Canada will not hear Theodore case

Today, the Supreme Court of Canada dismissed Good Spirit (Public) School Division's application for leave to appeal the Theodore case to the Supreme Court of Canada.

This decision confirms the Saskatchewan Court of Appeal's unanimous decision that overturned the 2017 ruling that sought to limit public funding for students who choose to attend Catholic schools in Saskatchewan but lack a Catholic baptismal certificate.

We are relieved and reassured by this decision, and we believe it can be considered a victory for both religious and parental rights and freedoms. Even though the Government of Saskatchewan assured us they would do whatever is necessary to protect your choice for your child's education, this decision definitively confirms what we have said and believed all along: parents know what is best for their children and they should be able to choose Catholic, faith-based education if that is what they want—no matter their reasons, faith backgrounds or traditions.

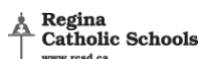
We are grateful to the parents and guardians of our students for entrusting us with the education of their children. In spite of this period of uncertainty, they have made their choice and we are humbled and honoured that so many continue to choose Catholic education for their children and families.

We are also grateful to the many donors who generously funded the costs of this appeal. Because of them, all eight Catholic boards in the province were able to keep education funds in the classroom and not divert them to cover costly courtroom expenses.

A significant amount of time and money has been spent on this court case, and we are pleased that we can all refocus our energy and resources on our students and families to build upon the exemplary model of education we have in this province.

END

Media Contact:
Twylla West
(306) 737-8271



LE 25 FEVRIER 2021

Déclaration

Tom Fortosky, Directeur exécutif
Saskatchewan Catholic School Boards Association

La Cour suprême du Canada n'entendra pas l'affaire judiciaire de Theodore

Aujourd'hui, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel de l'affaire judiciaire de Theodore devant la Cour suprême du Canada présentée par la Commission scolaire publique de Good Spirit.

Cette décision confirme la décision unanime de la Cour d'appel de la Saskatchewan qui a renversé la décision de 2017 visant à limiter le financement public des élèves qui choisissent d'aller à l'école catholique de la Saskatchewan mais qui n'ont pas de certificat de baptême catholique.

Nous sommes soulagés et rassurés par cette décision, et nous pensons qu'elle peut être considérée comme une victoire tant pour les droits et libertés religieux que parentaux. Même si le gouvernement de la Saskatchewan nous a assuré qu'il ferait tout ce qui est nécessaire pour protéger votre choix concernant l'éducation de votre enfant, cette décision confirme définitivement ce que nous avons dit et cru depuis le début: les parents savent ce qui est le mieux pour leurs enfants et ils devraient pouvoir choisir une éducation catholique basée sur la foi si c'est ce qu'ils veulent – peu importe leurs raisons, leurs origines religieuses ou leurs traditions.

Nous remercions les parents et les tuteurs de nos élèves de nous avoir confié l'éducation de leurs enfants. Malgré cette période d'incertitude, ils ont fait leur choix et nous sommes honorés et remplis d'humilité que tant de personnes continuent de choisir l'éducation catholique pour leurs enfants et leurs familles.

Nous sommes également reconnaissants aux nombreux donateurs qui ont généreusement financé les coûts de cet appel. Grâce à eux, les huit conseils scolaires catholiques de la province ont pu conserver les fonds destinés à l'éducation dans les salles de classe et ne pas les détourner pour couvrir les dépenses coûteuses de la salle d'audience de la cour.

Beaucoup de temps et d'argent ont été consacrés à cette affaire judiciaire. Nous sommes heureux de pouvoir recentrer notre énergie et nos ressources sur nos élèves et nos familles pour nous appuyer sur le modèle d'éducation exemplaire que nous avons dans cette province.

FIN

Contact médias :
Twylla West
(306) 737-8271